

Appel d'offres en vue de la concession de l'usage d'une centrale hydroélectrique de pompage-turbinage sur le complexe des lacs de la Plate-Taille et de l'Eau d'Heure Sise à Silenrieux (Cerfontaine)

ERRATUM publié en date du 29/10/2021

Dans l'annexe 2, point 2.1.2, page 9/29, mentionné ci-dessous, il y a lieu de remplacer le terme « mensuelle » par « annuelle » :

« 2.1.2. Pour autant que les conditions reprises à l'article 2.1.1 soient respectées, l'autorité concédante garantit, sous réserve de ce qui est dit ci-dessous et sauf cas de force majeure, que :

- La disponibilité **mensuelle** dans le cas de l'offre de base obligatoire (db), c'est-à-dire pour deux groupes mis à disposition, est garantie à hauteur de 75%.
- La disponibilité **mensuelle** dans le cas de la première variante obligatoire (dV1), c'est-à-dire pour un seul groupe mis à disposition, est garantie à hauteur de 85%.
- La disponibilité **mensuelle** dans le cas de la deuxième variante obligatoire (dV2), c'est-à-dire pour trois groupes mis à disposition, est garantie à hauteur de 70%.
- La disponibilité **mensuelle** dans le cas de la variante asymétrique facultative (dasym), c'est-à-dire pour 3 turbines et 2 pompes mises à disposition, est garantie à hauteur de 70%. »

Dès lors, la version corrigée de l'annexe 2, point 2.1.2, page 9/29 est la suivante :

« 2.1.2. Pour autant que les conditions reprises à l'article 2.1.1 soient respectées, l'autorité concédante garantit, sous réserve de ce qui est dit ci-dessous et sauf cas de force majeure, que :

- La disponibilité **annuelle** dans le cas de l'offre de base obligatoire (db), c'est-à-dire pour deux groupes mis à disposition, est garantie à hauteur de 75%.
- La disponibilité **annuelle** dans le cas de la première variante obligatoire (dV1), c'est-à-dire pour un seul groupe mis à disposition, est garantie à hauteur de 85%.
- La disponibilité **annuelle** dans le cas de la deuxième variante obligatoire (dV2), c'est-à-dire pour trois groupes mis à disposition, est garantie à hauteur de 70%.
- La disponibilité **annuelle** dans le cas de la variante asymétrique facultative (dasym), c'est-à-dire pour 3 turbines et 2 pompes mises à disposition, est garantie à hauteur de 70%. »